

COMMUNE DU HEZO

56450

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, à 19 heures 12, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 12 – Présents : 10 – Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

PRESENTS :

Loïc LEBERT (absent de 19h37 à 19h43) - Laurence LEMORE - Bernard CLICQ - Marie-Christine CHAMPLON - Jean-Pierre ROY - Frédéric FEUTRY - Philippe GAIN (à partir de 19h18) - Marie-Françoise LE CADRE - Christophe LE GAL - Thierry ROCHER

POUVOIR :

Aucun

EXCUSÉS :

Antoine BAMAS, Florence FRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Pierre ROY

Le MAIRE informe le Conseil Municipal que Florence FRANCOIS arrivera en retard ce soir du fait de son travail. Sur sa demande, il propose de délibérer sur le budget 2017 en fin de réunion afin de lui permettre de se prononcer sur ce bordereau important.

- **composition du bureau de vote pour l'élection présidentielle**

Pendant la séance, les élus s'inscrivent pour siéger dans le bureau de vote lors des 2 tours de l'élection présidentielle.

- **Procès-verbal des réunions du 21 décembre 2016 et du 6 février 2017 – Approbation**

Après en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver les procès-verbaux mentionnés ci-dessus.

[19h18] Arrivée de Philippe GAIN.

FINANCES

1. Comptes de gestion 2016 – Approbation

Le Trésorier a transmis ses comptes de gestion 2016 pour le budget communal ainsi que celui de Lann Vrihan. Ils retracent les dépenses et recettes réalisées en 2016.

Ces documents sont conformes aux comptes administratifs établis par les services municipaux.

Marie-Françoise LE CADRE demande ce que signifient les annulations de mandats.

Le MAIRE lui indique qu'il s'agit de dépenses autorisées par le Conseil Municipal mais qui n'ont pas été réalisées en 2016. Il peut s'agir de factures reçues en fin d'année qui ne seront payées qu'en 2017 par exemple.

Après en en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver les comptes de gestion 2016 du budget communal et du budget annexe « extension de la ZA de Lann Vrihan » établis par le Trésorier ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2. Comptes administratifs 2016 – Approbation

[19h37] Le Maire quitte la salle lors de la délibération de ce bordereau. Laurence LEMORE présente les comptes administratifs.

C'est l'équivalent des comptes de gestion. Ils sont établis par les services municipaux.

Le compte administratif de la Commune a été transmis aux élus par courrier le 10 mars 2017.

Le compte administratif concernant l'extension de la ZA de Lann Vrihan a été joint en annexe lors de l'envoi de la convocation du 22 mars 2017.

Après en en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le compte administratifs 2016 du budget communal joint en annexe et établi de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	504 712,22 €
Recettes	597 085,09 €
Résultat 2015	128 709,09 €
RESULTAT 2016	+ 221 082,17 €

Section d'investissement :

Dépenses	73 602,10 €
Recettes	87 422,17 €
Résultat 2015	- 54 339,72 €
RESULTAT 2016	- 40 519,65 €

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe « extension de la ZA de Lann Vrihan » joint en annexe et établi de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	287 651,41 €
Recettes	241 928,19 €
Résultat 2015	- 57 578,32 €
RESULTAT 2016	- 103 301,54 €

- de donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du résultat 2016

[19h43] Le Maire regagne la salle du Conseil Municipal.

Après l'approbation du compte administratif 2016, il est nécessaire d'affecter le résultat. Il s'agit de répartir l'excédent entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'affecter 40 519,65 € au compte 1068 du budget principal pour combler le déficit de la section d'investissement ;
- de reporter 180 562,52 €, le reliquat, au compte 002 de la section de fonctionnement du budget principal.

4. Fiscalité directe locale – Vote des taux 2017

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux appliqués en 2016.

Le MAIRE rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé une baisse des taux en 2016. Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat qui s'amplifie en 2017, il n'est pas possible de baisser une nouvelle fois les taux cette année.

Après en en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2017 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 15,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 54,40 %
- de donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

5. Dénomination des voies publiques : chemin des Petits Bonheurs, impasse de la Grée et impasse Er Kloze

Afin de faciliter la distribution du courrier et éventuellement l'intervention des services de secours, il est indispensable de procéder régulièrement à la dénomination des nouvelles voies appartenant de la Commune.

Ainsi, les enfants de l'école Vert Marine proposent d'appeler « chemin des Petits Bonheurs » le sentier allant de l'allée de la Roselière à l'Estran (**annexe 5**).

De plus, avec l'urbanisation du haut de Lezuis, il est également nécessaire de dénommer deux impasses. En s'inspirant des lieux-dits mentionnés à cet endroit dans l'ancien cadastre, il vous est proposé de les appeler :

- « impasse de la Grée » (parcelle B1340)
- « impasse Er Kloze » sur le lotissement du Village (parcelles B1370, B1367, B1361)

Marie-Christine CHAMPLON demande si la Commune a l'obligation d'afficher ces noms de rue en Breton.

Le MAIRE lui indique qu'il n'existe aucune obligation en la matière.

Philippe GAIN est satisfait par les noms retenus pour les deux impasses. Ils plairont également aux Hézotins les plus âgés pour qui ces noms avaient une signification particulière dans leur jeunesse.

Après en en avoir délibéré,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de dénommer les voies suivantes selon les plans joints en annexe :
 - chemin des Petits Bonheurs (parcelles A1835 et A1846)
 - impasse de la Grée (parcelle B1340)
 - impasse Er Kloze (parcelles B1370, B1367, B1361)
- de donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

6. Désignation du représentant de la Commune à la commission d'attribution des logements sociaux Espaceil

Les logements sociaux du Bois du Rohic devraient être livrés au mois de juin. Une commission sera chargée de les attribuer avant cette livraison. Elle comportera notamment un élu du conseil municipal ainsi qu'un suppléant.

Pour être cohérent, il vous est proposé de désigner les mêmes personnes qui siègent aux commissions d'attribution de Vannes Golfe Habitat.

Pour votre information, Florence FRANCOIS siègera dans cette commission pour représenter le CCAS.

Le MAIRE signale qu'il n'y a aucun logement social vacant sur LE HEZO et qu'il faut s'en féliciter. Ce n'est pas le cas de toutes les communes de l'agglomération. Dans ce domaine, LE HEZO bénéficie sans conteste de son positionnement sur la RD 780.

Philippe GAIN regrette qu'ESPACIL ne construise que 4 logements alors que les demandes déposées en Mairie sont multiples.

Le MAIRE reconnaît que beaucoup de demandes ont été déposées en Mairie mais toutes ne rentrent pas dans les critères sociaux imposés pour bénéficier de ce type de logement.

Marie-Christine CHAMPLON souhaite connaître les bailleurs sociaux présents sur la Commune.

Le MAIRE lui indique qu'il s'agit de Vannes Golfe Habitat, Bretagne Sud Habitat et donc Espacil. Il rappelle aux conseillers municipaux que le Programme Local de l'Habitat impose à la Commune de construire 4 logements sociaux sur la période 2016/2021 en plus de ceux construits par Espacil.

Ceci exposé,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner Monsieur LE MAIRE en tant que représentant titulaire du Conseil Municipal auprès de la commission d'attribution des logements ESPACIL du Bois du Rohic ;
- De désigner Philippe GAIN en tant que représentant suppléant du Conseil Municipal auprès de la commission d'attribution des logements ESPACIL du Bois du Rohic.

FINANCES

7. Budgets primitifs 2017 – Approbation

Le projet de budget primitif 2017 a été travaillé en commission des finances et en bureau des adjoints. Il a été transmis aux élus par courrier le 10 mars 2017.

Le budget primitif 2017 concernant l'extension de la ZA de Lann Vrihan a été joint en annexe lors de l'envoi de la convocation du 22 mars 2017.

Ceci exposé,

IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté :

Section	dépenses	recettes
Fonctionnement	723 409,52 €	723 409,52 €
Investissement	149 819,65 €	149 819,65 €
Budget consolidé	873 229,17 €	873 229,17 €

- d'approuver le budget annexe 2017 de l'extension de la ZA de Lann Vrihan tel que présenté :

Section	dépenses	recettes
Fonctionnement	257 000,00 €	257 000,00 €
Budget consolidé	257 000,00 €	257 000,00 €

- **Informations et questions diverses**

Marie-Christine CHAMPLON souhaite informer les élus que la Commune organisera avec celle de SAINT-ARMEL le tournoi de boules solidaires de l'Agglomération le 13 mai.

Le MAIRE précise qu'il s'agit d'un tournoi de boules bretonnes organisé chaque année dont les recettes sont versées à la Banque Alimentaire.

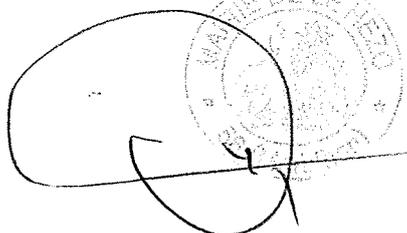
Marie-Christine CHAMPLON ajoute que le tournoi proprement dit à lieu à SAINT-ARMEL alors que le repas et le pot de l'amitié seront servis à l'ESTRAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Pierre ROY



LE MAIRE
Loïc LEBERT



COMMUNE DU HEZO
APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU LUNDI 27 MARS 2017



1	Loïc LEBERT	
2	Laurence LEMORE	
3	Bernard CLICQ	
4	Marie-Christine CHAMPLON	
5	Jean-Pierre ROY	
6	Frédéric FEUTRY	
7	Antoine BAMAS	Absent
8	Florence FRANCOIS	Absente
9	Thierry ROCHER	
10	Philippe GAIN	
11	Marie-Françoise LE CADRE	
12	Christophe LE GAL	
13	Vacant	
14	Vacant	
15	Vacant	

